

### DÉPARTEMENT DU CHER ARRONDISSEMENT DE BOURGES CANTON DE TROUY

# Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Trouy

Présent(s): 6/11

Absent(s) représenté(s) : 5 Absent(s) non représenté(s) : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Votants: 11

Date de convocation: 18 Juin 2024

# LISTE DES DELIBERATIONS (Ordonnance n° 2021-1310 et article L2121-25 du CGCT)

## Conseil Administration du 27 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents: Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND,

Maryline HOAREAU, Nathalie NERON et Annick PHILIZOT.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Franck BRETEAU à Didier GEORGES

Nathalie IMBERT à Maryline HOAREAU Gérard DUMAND à Nathalie NERON Josiane BREUILLE à Annick PHILIZOT Agnès SZWIEC à Vincent BRIEND

Absent(s) non représenté(s): Néant

Ne prennent pas part au vote: Néant

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Rapporteur : Le Président

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 Mars 2024 :

Approuvé à l'unanimité

#### Délibération du Conseil D'Administration

### **Didier GEORGES Vice-Président du CCAS:**

**DEL 09-2024** MAPA 01-2024 Animation du repas des aînés 2024

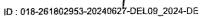
DEL 10-2024 MAPA 2-2024 Choix du fournisseur de colis de Noël 2024

DEL 11-2024 MAPA 3-2024 Choix du traiteur repas des aînés 2024

DEL 12-2024 Tarifs repas des aînés

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publiè le 8.07.2024





## DÉPARTEMENT DU CHER ARRONDISSEMENT DE BOURGES CANTON DE TROUY

# Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Trouy

Présent(s): 6/11

Absent(s) représenté(s) : 5 Absent(s) non représenté(s) : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Votants: 11

Date de convocation: 18 Juin 2024

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

#### Séance du 27 Juin 2024

Délibération N° DEL 09 - 2024

MAPA 1-2024 Animation du repas des aînés 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents: Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND,

Maryline HOAREAU, Nathalie NERON et Annick PHILIZOT.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Monsieur Franck BRETEAU, Nathalie IMBERT,

Gérard DUMAND, Josiane BREUILLE et Agnès SZWIEC

Absent(s) non représenté(s): 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 8.07.2024

ID: 018-261802953-20240627-DEL09\_2024-DE

Vu les trois propositions reçues suite à la consultation écrite du 25 Mars 2024,

Considérant les tarifs et animations proposés,

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil a retenu, à l'unanimité, la candidature de l'Association « L'As des Astres » domiciliée La Grange St Jean à Trouy pour l'animation du repas des aînés du 15 Décembre 2024.

Le coût de cette prestation est de 400.00 €.

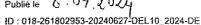
La secrétaire,

Maryline HOAREAU

Le Président,

Franck BRETEAU

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <a href="https://www.villedetrouy.fr">https://www.villedetrouy.fr</a> le 2001 2014





### DÉPARTEMENT DU CHER ARRONDISSEMENT DE BOURGES CANTON DE TROUY

Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Trouy

Présent(s): 6/11

Absent(s) représenté(s): 5 Absent(s) non représenté(s): 0 Ne prennent pas part au vote: 0

Votants: 11

Date de convocation: 18 Juin 2024

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

#### Séance du 27 Juin 2024

#### Délibération N° DEL 10 - 2024

MAPA 2-2024 Choix du fournisseur colis de Noël 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents: Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND,

Maryline HOAREAU, Nathalie NERON et Annick PHILIZOT.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Monsieur Franck BRETEAU, Nathalie IMBERT,

Gérard DUMAND, Josiane BREUILLE et Agnès SZWIEC

Absent(s) non représenté(s): 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le & .07. 2024

ID: 018-261802953-20240627-DEL10\_2024-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le MAPA 02-2024 portant sur la fourniture de colis de noël pour les personnes âgées,

**Considérant** que cette consultation relève des marchés à procédure adaptée compris entre 4 000 € et 49 999 € HT,

**Vu** les neuf propositions de colis, transmises par sept fournisseurs différents, parvenues au C.C.A.S. avant le 30 Mai 2024,

Monsieur le président propose aux membres du conseil de procéder au choix du fournisseur.

Après délibération, les membres du conseil retiennent, à l'unanimité, la candidature de la Société LOU BERRET domiciliée à Le Sud 24250 GROLEJAC .

La secrétaire,

Maryline HOAREAU

Le Président,

Franck BRETEAU

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente-délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <a href="https://www.villedetrouy.fr">https://www.villedetrouy.fr</a> le Local Local

de en estab

Envoyé en préfecture le 08/07/2024 Reçu en préfecture le 08/07/2024 Publié le & OF & LL

ID: 018-261802953-20240627-DEL11\_2024-DE



## DÉPARTEMENT DU CHER ARRONDISSEMENT DE BOURGES CANTON DE TROUY

# Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Trouy

Présent(s): 6/11

Absent(s) représenté(s) : 5 Absent(s) non représenté(s) : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Votants: 11

Date de convocation: 18 Juin 2024

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

#### Séance du 27 Juin 2024

#### Délibération N° DEL 11-2024

MAPA 3-2024 Choix du traiteur repas des aînés 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents: Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND,

Maryline HOAREAU, Nathalie NERON et Annick PHILIZOT.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Monsieur Franck BRETEAU, Nathalie IMBERT,

Gérard DUMAND, Josiane BREUILLE et Agnès SZWIEC

Absent(s) non représenté(s): 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Envoyé en préfecture le 08/07/2024 Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 8.07. 204

ID: 018-261802953-20240627-DEL11\_2024-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le MAPA 03-2024 portant sur la fourniture du repas des aînés de l'année 2024 pour les personnes âgées de 70 ans et plus,

**Considérant** que cette consultation relève des marchés à procédure adaptée compris entre 4 000 € et 49 999 € HT,

Considérant les deux propositions parvenues au C.C.A.S.,

Considérant le tarif et le menu énoncés dans ces propositions,

Monsieur le président sollicite l'avis des membres du conseil,

Après délibération, les membres du conseil retiennent, à l'unanimité, la candidature de la Maison ROMANGEON domiciliée Domaine de Givray à TROUY 18570.

La secrétaire,

Maryline HOAREAU

Le Président,

Franck BRETEAU

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : https://www.villedetrouy.fr

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 8.07. 2024

ID: 018-261802953-20240627-DEL12\_2024-DE



# DÉPARTEMENT DU CHER ARRONDISSEMENT DE BOURGES CANTON DE TROUY

# Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Trouy

Présent(s): 6/11

Absent(s) représenté(s) : 5 Absent(s) non représenté(s) : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Votants: 11

Date de convocation: 18 Juin 2024

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

### Séance du 27 Juin 2024

#### Délibération N° DEL 12 - 2024

Tarif repas des aînés 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents: Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND,

Maryline HOAREAU, Nathalie NERON et Annick PHILIZOT.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Monsieur Franck BRETEAU, Nathalie IMBERT,

Gérard DUMAND, Josiane BREUILLE et Agnès SZWIEC

Absent(s) non représenté(s): 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 8.07. 2024

ID: 018-261802953-20240627-DEL12\_2024-DE

Considérant que le repas des aînés est offert aux Trucydiens selon critère d'âge,

Considérant que chaque bénéficiaire du repas a la possibilité d'inviter son conjoint ne bénéficiant pas de la gratuité du repas ou un ami moyennant une participation,

Considérant que les membres du conseil municipal, du conseil d'administration du C.C.A.S. ainsi que leur conjoint peuvent participer à ce repas moyennant une participation,

Considérant l'augmentation du coût de la vie,

Le Vice-Président sollicite l'avis des membres du conseil concernant une éventuelle augmentation des tarifs.

**Après délibération**, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'augmenter l'ensemble des tarifs et de fixer le prix du repas à :

- 31.00 € pour les conjoints des bénéficiaires,

- 38.00 € pour les invités des bénéficiaires,

 26.00 € pour les membres du conseil municipal et du conseil du C.C.A.S. ainsi que leur conjoint.

La secrétaire,

Maryline HOAREAU

Le Président,

Franck BRETEAU

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : https://www.villedetrouy.fr